

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21637 - 80ÈME ANNÉE

Hommage - Dernier volet 6 1949, il y a 75 ans, Raymond Vergès



Au cours des cinq articles publiés précédemment, nous avons mis l'accent sur le combat mené par le Dr Raymond Vergès contre la répression et la fraude électorale à la Réunion.

Les faits rapportés se déroulant tous en 1949 et extraits de l'ouvrage d'Eugène Rousse – Raymond Vergès, père fondateur de la Réunion moderne - édité en 2007, à l'occasion du 50e anniversaire de la disparition du député réunionnais.

Le dernier volet portait sur l'allocution mémorable du Dr Vergès, le 12 octobre 1949, au conseil général, Palais Rontaunay, après l'acquittement des fraudeurs par le juge Lambert.

La disparition d'André Hoarau

« Il est bon de rappeler que 9 jours après cette allocution historique, le Dr Vergès a la



André Hoarau. Un compagnon de lutte du docteur Raymond Vergès, conseiller général de Saint-André au service de la population.

douleur de perdre un de ses plus fidèles compagnons de lutte, en la personne d'André Hoarau.

Élu conseiller général de Saint-André, le 9 octobre 1949, ce directeur du Cours Complémentaire de la Ville, meurt à l'âge de 43 ans, victime d'une bronchite contractée au cours de la campagne électorale. Au soir du scrutin du 9 octobre après avoir proclamé les résultats du bureau de vote qu'il préside, André Hoarau prend immédiatement son lit, pour ne plus se relever, malgré les soins qui lui sont prodigués par les Dr Paul Lamarque et Raymond Vergès ». Précisons que André Hoarau était le père de Claude Hoarau, ancien maire PCR de Saint-Louis.

Pour en revenir à l'engagement du Dr Raymond Vergès, soulignons que sa lutte contre la fraude électorale, n'a pas débuté, ni cessé en 1949, mais a été une constance. Cependant, force est de reconnaître que malgré tout le combat qu'il a mené, cela n'a pas suffi à y mettre un frein.

Elle va même prendre un tournant décisif avec la nomination, à la Réunion, le 12 juin 1956, du célèbre Préfet Perreau – Pradier (par le socialiste Guy Mollet, alors Président du Conseil des Ministres), et surtout au lendemain du décès du Dr Vergès, le 2 juillet 1957 à Saint-André. La fraude électorale est alors institutionnalisée à la Réunion.

Qualifié par certains, « *Prince de la fraude* », le Préfet Jean Perreau-Pradier quitte notre île le 2 mars 1963. Sept années qui ont marqué profondément La Réunion et où dans la mémoire collective, il reste comme étant l'un des plus grands organisateurs de la fraude électorale.

Paul Dennemont

Israël : démocratie où la grève générale est interdite ?

C'est un fait sans doute sans précédent dans un pays dont le régime se dit démocratique : une décision de justice a ordonné l'arrêt d'une grève générale. La revendication du mouvement social était simple : le gouvernement doit agir pour obtenir la libération des Israéliens faits prisonniers par le Hamas lors de l'attaque du 7 octobre. L'extrême droite au pouvoir préfère poursuivre la destruction de Gaza à tout prix, écrasant sous les bombes des réfugiés palestiniens contraints de vivre depuis des décennies dans un ghetto, avec le risque de faire tuer les prisonniers israéliens par les bombes de l'armée israélienne.

Ce 2 septembre, pour la première fois de sa courte histoire, Israël a été touché par une grève générale. Tous les transports étaient paralysés. La revendication était la suivante : le gouvernement doit agir pour libérer les Israéliens capturés par le Hamas le 7 octobre lors d'une attaque du Hamas dans le territoire de la Palestine colonisé depuis 1947 et devenu depuis un État, Israël.

Pour obtenir la libération de ceux que le Hamas considère comme des prisonniers de guerre, et les dirigeants occidentaux comme des otages, le gouvernement d'Israël doit négocier.

Cela signifie que les bombardements destructeurs sur les Palestiniens réfugiés à Gaza depuis la création d'Israël doivent cesser. Ces attaques valent au Premier ministre israélien d'être sous la demande d'un mandat d'arrêt international de la Cour pénale internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés sous son autorité à Gaza. 10 mois après le début du bombardement massif de Gaza, ces crimes continuent de se poursuivre. La plupart des dirigeants occidentaux continuent de recevoir avec les honneurs le chef du gouvernement d'Israël. Les mêmes dirigeants occidentaux refusent de stopper les livraisons d'armes aux militaires servant le régime de Tel Aviv.

Ceci renforce l'extrême droite au pouvoir en Israël. Elle entend continuer le massacre et cherche à étendre la guerre dans tout le Moyen-Orient pour obtenir une intervention des États-Unis dans cette guerre coloniale. Ainsi, des dirigeants palestiniens ont été assassinés à Beyrouth au Liban et à Téhéran en Iran. Le régime de Tel Aviv est fortement suspecté d'être le responsable de ces crimes perpétrés sur le territoire d'États souverains reconnus par l'ONU. A cela s'ajoute le bombardement par l'aviation militaire israélienne d'un port du Yémen, à près de 2000 kilomètres de la capitale d'Israël, Tel Aviv.

Devant cette situation, une grande partie des Israéliens veulent que le massacre cesse, notamment pour que les Israéliens prisonniers du Hamas soient libérés après 10 mois de captivité. Chaque jour, ces Israéliens risquent d'être victimes d'une bombe israélienne.

De nombreuses manifestations ont eu lieu pour que Tel Aviv aille dans le sens de la négociation. L'extrême droite fait la sourde oreille. Alors lundi, la contestation a franchi un cran supplémentaire avec un appel à la grève générale. Cet appel a été très suivi car les transports étaient paralysés.

Mais cette grève a été jugée illégale par un tribunal. Fort de cette décision, le pouvoir a pu violemment réprimer une manifestation.

Une question ne peut que se poser : Israël est-il encore un État démocratique ou est-il devenu un État d'une autre nature où la grève générale est interdite quand elle déplaît à la politique du régime ?

M.M.

L'Égypte réitère sa demande de retrait d'Israël du Corridor de Philadelphie et du point de passage de Rafah

L'Égypte a réitéré sa demande de retrait de l'armée israélienne au corridor de Philadelphie et au point de passage de Rafah, a révélé le 2 septembre la chaîne de télévision égyptienne Al-Qahera News, citant un haut responsable égyptien.

"La poursuite de la guerre actuelle à Gaza et la possibilité de son expansion régionale sont extrêmement dangereuses et laissent présager de terribles conséquences", a averti la source anonyme, accusant le gouvernement israélien d'être responsable de l'échec de la conclusion d'un accord de trêve à Gaza du fait de sa volonté d'imposer une nouvelle réalité sur le terrain.

Tsahal a pris le contrôle du Corridor de Philadelphie, une zone tampon de 100 mètres de large et de 14 km de long qui se trouve le long de la frontière entre l'Égypte et Gaza, et du point de passage de Rafah, situé du côté palestinien, en mai, interrompant l'entrée des camions d'aide humanitaire d'Égypte à Gaza.

L'Égypte, le Qatar et les États-Unis mènent des négociations pour parvenir à une trêve et à un échange d'otages et de prisonniers entre Israël et le Hamas, dans le but d'obtenir un cessez-le-feu permanent dans l'enclave côtière.

L'Égypte a souligné à plusieurs reprises lors de plusieurs cycles de négociations de cessez-le-feu sa demande d'un retrait complet de l'armée israélienne du Corridor de Philadelphie et du point de passage de Rafah.

Cependant, le cabinet de sécurité d'Israël a voté il y a 5 jours en faveur du maintien des troupes israéliennes le long de la frontière entre Gaza et l'Égypte dans le cadre d'un éventuel cessez-le-feu.

Huit ministres membres de ce cabinet avaient voté pour, le ministre de la Défense Yoav Gallant contre et celui de la Sécurité nationale, Itamar Ben-Gvir, s'étaient abstenus, selon une source de l'agence de presse, Xinhua.

En réponse, le Forum des familles des otages et des disparus, organisation qui se bat pour le retour des Israéliens retenus en otage par le Hamas, a accusé le Premier ministre Benyamin Netanyahu de *"ne jamais manquer une occasion de s'assurer qu'il n'y aura pas d'accord"*.

"Il ne se passe pas un jour sans que Netanyahu ne travaille activement à mettre en péril le retour de tous les otages", ont dénoncé les membres du Forum.



Kann in laktyalité a suiv absoliman pou nou rényoné.

Mézami néna inn-dé zour méssyé le Préfé la pass dann Télé-Rényon pou réponn an dirèk bann késtyon bann demoune i poz azot in pé dsi toute sizé. An parmi lo bann késtyon l'avé inn dsi kann, in késtyon pou konète si kann néna ankor in l'avnir assiré issi dann noute péi.

Biendir li la di oui, mé son répons té in pé difissil pou doné, in pé sèk-sèk sanm pou mwinsirtou ké an dirèk néna in plantèr la ésplike pou kossa li abandone la kiltir kann é mèm pou kossa sète ané li abandone son rékol o pyé pars li lé fatigué pèrde larzan dann kann dopi dé zané

Mi panss si lo préfé téi lir in pé Témoignages li noré dé shoz a dir é pa arienk in pti pé- mi sava pa dévlope in répons mé noute bann léktèr i koné sirman in réyon dsi sète afèr-la...

Mon bann dalon mi pé dir azot tazantan kan mi vé konète koman i lé la prodikssion kann dann bann éi di monde ébin mi sava dsi l'internet é mi domann ali pou Cuba kossa banna i fé avèk kann, parèye pou lo Brésil, parèye pou l'Inde, parèye ossi pou la Thaïlande, pou Maurice épi d'ote ankor.

Pètète zot va domandé pou kossa mi sava dsi l'internet pou oir lo lévolission la kiltir kann in pé partou dsi la tèr- noute zoinal témoignages i di amwin toute pou sak i éspass issi shé nou pars ni koné la plantassion kann sa sé kékshoz lé plisk'inportan pou noute lagrikiltir, pou sak ni fé avèk-pars konm mwin la fine dirkann la pa solman lo sik mé in kantité ko-produi.

Astèr m'a dir azot in n'afèr :dann in télé nassyonal mwin la avèye in roportaz dsi Cuba-an kriz koméla konm zot i koné- é té apré parl dè gran rishèss pou lo péi : bann koktèl épi bann sigar. Pa in mo pou anparl lo blokaz lékonomi par bann zamérikain, pa in mo dsi bann réalizassion dann la médssine, lindistri médikaman, lalimantassion bann zanimo épi d'ote shoz ankor.

Mézami zot i koné tazantan kan bann gran média lé indijan dsi linformassion, i vo myé ni sava rode par nou mèm pou nou suiv lo laktyalité in pé konm k'i fo.

A bon antandèr, salu !

Justin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433